



منظمة الموفقين والوسطاء والرقابيين الأفارقة

African Ombudsman and Mediators Association

Association des Ombudsman et Mediateurs Africains

Associação dos Ombudsman e Mediadores Africanos

# African Ombudsman *today*

## numero 6 - AoUT 2013

### CONTENUS

#### ARTICLES DE FOND

Le Président de l'AOMA reçoit la médaille de mérite .....	1
AOMA se joint à l'UA pour la Célébration du leur 50e anniversaire.....	2
Un nouveau membre: Le Médiateur du Niger.....	3
Commentaire éditorial.....	3
Le mot du président.....	4
Profil: La Commission des plaintes du public de Nigeria.....	4
Hommage à Grace Phiri.....	6

#### COMPTE RENDU SUR LES REUNIONS

La réunion du COEX de l'AOMA se déroule au Burkina Faso.....	6
AORC, Compte Rendu .....	11
Nomination du directeur.....	11
Recherche.....	11
Formation.....	11

#### AVIS GENERAL

L'Assemblée générale.....	12
La Prochaine réunion du COEX de l'AOMA.....	12
Phrases utiles.....	12

### ARTICLES DE FOND

## Le Président de l'AOMA reçoit la médaille de mérite



C'était vers la fin de la réunion du Comité exécutif de l'AOMA tenue du 18 au 20 Juin 2013 à Ouagadougou, au Burkina Faso que le Dr Paulo Tjipilica a été présenté avec une médaille de mérite pour sa présidence de l'AOMA. Le prix a été décerné par le Médiateur du Faso, Mme Alima Traoré, au nom du Président du Burkina Faso, S.E Blaise Compaoré.

Tout en soulignant la contribution que l'AOMA a apporté au maintien de la paix et sécurité en Afrique, le Dr Tjipilica a suggéré que cette distinction est le résultat du travail que l'Angola faisait pour donner de la visibilité et rehausser le profil de l'institution d'Ombudsman en Afrique. L'intention était de promouvoir au plus haut niveau l'importance des droits de l'homme, les droits et devoirs des citoyens, et la bonne gouvernance.

En reconnaissance pour tous les efforts, le Dr Tjipilica, au nom de sa structure a félicité le Gouvernement, le Président et les autorités du Burkina Faso pour tous les efforts pour résoudre la crise au Mali. Il a également exprimé le soutien de l'AOMA pour accueillir l'accord de paix qui a été signé à cet égard le 19 Juin 2013. Cela a été fait en présence des représentants de l'AOMA qui étaient également dans une mission de médiation, ce qui a susciter l'observation du Dr Tjipilica que «le Burkina Faso est le siège de la réconciliation en Afrique et encore, c'est dans cette même capitale, Ouagadougou, que l'AOMA fut créé.»

Il a ajouté qu'il s'agit d'un événement très important qui mérite d'être salué en félicitant le gouvernement malien et son Premier ministre d'alors, qui avait été le médiateur du Mali.

## AOMA se joint à l'UA pour la Célébration du leur 50e anniversaire



AOU 50th Anniversary



Lorsque l'Union africaine (UA) a célébré son 50e anniversaire le 25 mai 2013 au siège de l'UA à Addis-Abeba, en Ethiopie, c'était une étape dans laquelle l'Association des Ombudsman et Médiateurs africains (AOMA) a rejoint les participants du reste du monde pour participer à ces activités. AOMA était représenté par deux équipes dirigées par le Président de l'AOMA, le Dr Paulo Tjipilica, (Médiateur de Justiça, Angola) et le secrétaire exécutif d'AOMA, avocat Thuli Madonsela (Protecteur du citoyen, Afrique du Sud). La participation a été en partie liée à la poursuite du protocole d'entente et le cadre d'implementation signé entre l'UA et l'AOMA en 2012, et le nouveau partenariat entre le Mécanisme d'examen par les pairs (MAEP) et AOMA. Dans sa présentation lors du symposium du MAEP, l'Avocat Thuli Madonsela a invité le MAEP au partenariat, en reconnaissance de l'intérêt commun en ce qui concerne la bonne gouvernance comme un facteur important dans la poursuite de la démocratie et un développement stable dans le continent africain. La direction du MAEP avait salué

la proposition et il a été convenu qu'une réunion de suivi se tiendra pour concrétiser les formalités du partenariat. Un résultat clé de la célébration du 50e anniversaire de l'UA, qui comprenait un sommet, était une vision continentale pour les 50 prochaines années intitulées «panafricanisme et renaissance africaine - 2063.»

Pour rendre compte de sa participation à ces célébrations, au cours de la dernière semaine d'Octobre, le Dr Tjipilica a présenté un document lors d'une conférence: 50 ans de construction de la paix en Afrique, organisée par le Président de la Côte d'Ivoire. La conférence reconnaît l'institution de l'Ombudsman comme une des avenues innovatrices pour la paix, la médiation et la résolution des conflits en Afrique.



Mr Amadou Cheiffou,  
Mediator of Niger

## Un nouveau membre: Le Médiateur du Niger

Le bureau de l'Ombudsman vedette de cette édition est celui du Niger, nouvel Etat membre de l'AOMA.

Officiellement accueilli dans le pli de l'AOMA comme un membre à part entière, le Médiateur de la République du Niger a participé à la 10e réunion du Comité exécutif, qui s'est tenue du 18 au 20 Juin 2013 à Ouagadougou, Burkina Faso. Le Médiateur de la République du Niger et son collaborateur ont été actifs, attentifs et enthousiastes participants tout au long de leur durée. Leurs contributions aux discussions ont été appréciés par tous les présents.

La délégation nigérienne a été dirigée par le Médiateur de la République du Niger, Son Excellence Monsieur Amadou Cheiffou, qui a exprimé à ses pairs africains de son dévouement et sa volonté de respecter les textes de l'Association et de promouvoir les idéaux de l'AOMA.

Le Bureau du Médiateur de la République du Niger a été créé par la loi n. 2008-36 du 10 Juillet 2008 et a ensuite été institué par la Constitution de la 6ème République. Dissous par le coup d'Etat militaire du 18 Février 2010, la Constitution a été rétablie par la loi n° 2011-18 du 8 Août 2011. Cette loi a ensuite été modifiée le 27 mai 2013 afin de renforcer l'indépendance du médiateur, de prolonger son mandat et de lui permettre de rejoindre l'Ombudsman international et l'Associations d'Ombudsman avec une grande facilité. En termes de la loi précitée, le Médiateur de la République est une «autorité administrative indépendante qui reçoit, selon les conditions stipulées dans la loi, les plaintes concernant le fonctionnement des organes administratifs étatiques, les collectivités locales, les

établissements publics et de tout autre organisme dans le service public dans ses relations avec les consommateurs “. Le médiateur est nommé par le Président de la République pour un mandat non renouvelable de 6 ans et il est choisi sur la base du bien-être connu pour son intégrité morale et compétences en matière économique, sociale et politique. Le mandat du médiateur est irrévocable et il / elle est accordée l'immunité judiciaire au cours de son mandat.

Le Médiateur de la République du Niger est autorisé à enquêter sur les plaintes des citoyens nigériens et de faire les recommandations appropriées, soumettre son / ses recommandations au Président et au Premier ministre. Tous les citoyens de la République du Niger, dont le président, le Premier ministre, les députés et les présidents des conseils régionaux, peut déposer une plainte écrite auprès du Médiateur pour enquête. Ce rapport est rendu public.

L'actuel Médiateur de la République du Niger est M. Amadou Cheiffou, qui a été nommé à ce poste en Août 2011.

M. Cheiffou effectué son enseignement supérieur au Sénégal et en France et possède une maîtrise en sciences physiques et d'un DESS en ingénierie de la navigation aérienne. M. Cheiffou a servi son pays en tant que Premier ministre du 26 Octobre 1991 au 17 Avril 1993. Il a organisé avec succès les premières élections multipartites du Niger depuis son indépendance. Il a été président du Conseil économique et social (CESOC) à partir de 2005-2009. Il est aussi un homme politique bien connu et, en 2004, a créé le Rassemblement social démocrate (RSD-Gaskiya) où il sert toujours comme président jusqu'à ces jours.

Le Bureau du Médiateur de la République du Niger peut être contacté au [mediateurniger@yahoo.fr](mailto:mediateurniger@yahoo.fr) ou +227 20 35 2138 ou +227 20 75 21 44.

## Editorial Comment

C'est un plaisir de vous apporter la 6ème édition de notre bulletin officiel "African Ombudsman today". Témoigner la croissance et renfor de l'AOMA a été une grande joie. L'empreinte de l'AOMA est en croissance rapide sur le continent, alors que l'adhésion est en hausse malgré les pertes occasionnées, notamment par des bouleversements en Afrique arabe. L'une de nos étapes importantes a été le partenariat historique avec la Commission politique de l'Union africaine et le cadre d'implementation de l'accord principal. Dans la poursuite de ce partenariat, et un nouveau partenariat avec le Mécanisme d'examen par les pairs (MAEP), AOMA a participé à la commémoration du 50e anniversaire de l'UA à Addis-Abeba au début de cette année.



Adv. Thuli Madonsela

La participation de nos membres à la Conférence de l'Institut international de l'Ombudsman (IOI) en Novembre 2012 a également été un point de croissance. Le bébé de l'AOMA, le Centre de recherches pour le médiateur africain (AORC) continue également de croître à pas de géant. L'une de ses étapes est le premier cours complet sur la pratique de l'Ombudsman offert à l'Université de KwaZulu Natal, Afrique du Sud du 9-13 Juillet 2012. Plus de cours auront lieu prochainement, y compris l'atelier Aiguisez vos dents qui se tiendra du 11 au 16 Novembre 2013, à Lusaka, en Zambie. Une recherche qui permettra d'améliorer notre travail en tant que médiateurs et Ombudsman est également à l'étude. Nous sommes également fiers de l'empreinte croissante de l'AOMA. Nous sommes reconnaissants et nous félicitons le premier vice-président de l'AOMA, le Médiateur de Bukina Faso pour avoir accueilli avec succès notre dernier COEX en Juin 2013. Je profite de cette occasion pour féliciter Mme Alima Traoré, le Médiateur du Faso, qui recevra une médaille présidentielle d'honneur plus tard cette année. Alors que sur cette note, nous disons adieu à notre ancien premier vice-président du Mali qui a quitté son poste pour devenir intérim Premier ministre dans son pays. Notre objectif, pour l'avenir, est le sommet de l'ombudsman africain et COEX qui aura lieu en Afrique du Sud en Janvier 2014.

Bénédiction!  
Adv. Thuli Madonsela  
Executive Secretary - AOMA

## Word from the President

En date du 18 juin 2013, notre regrettée Grace PHIRI nous a subitement quitté, en laissant derrière elle deux filles et toute une famille de collègues, aussi bien en Zambie que partout en Afrique où son travail pour l'AOMA avait touché plusieurs.

Au moment où nous saluons le travail constant du secrétariat en publiant cette 6ème édition de notre bulletin d'information, nous aimerions saluer et honorer la mémoire de Grace PHIRI, une des acteurs silencieux, et parfois agissant derrière la scène, dont le travail quotidien a fait de cette aventure de l'AOMA le succès auquel nous sommes témoins aujourd'hui.

A travers le continent africain, dans tous les 39 Etats Membres, nos collaborateurs travaillent quotidiennement pour nous appuyer dans nos efforts de porter nos rêves et vision d'une Afrique prospère et mieux gouvernée sur la scène internationale. Leurs contributions ainsi que leurs sacrifices lorsqu'ils voyagent avec nous sont essentiels à tout succès dont nous pouvons être fiers aujourd'hui. Grace s'est battue vaillamment et a pris son dernier souffle au moment où elle se rendait à Ouagadougou, où elle allait encore une fois loyalement assister l'Ombudsman de la Zambie, qui est aussi notre Coordinatrice Régionale pour l'Afrique Australe.

L'AOMA a essayé au mieux de nos possibilités d'accompagner la famille de Grace durant cette période de tristesse. Ceci représente également un moment pour nous qui portons le flambeau dans cet effort d'envergure continentale, de nous rappeler les efforts et l'appui de nos collaborateurs et de leur rendre hommage de façon appropriée, en commençant par notre regrettée Grace PHIRI.

Sur ce et malgré cette note de tristesse, nous pouvons cependant trouver un peu de réconfort dans les succès récents de notre Association, que ce soit au niveau des priorités de gouvernance interne aussi bien qu'au niveau de la coopération avec nos Etats Membres.

L'engagement récent de S.E. le Président COMPAORE vers un plaidoyer de haut niveau au profit de l'AOMA auprès des organes décisionnels de l'Union Africaine est l'un des plus grands succès de la dernière réunion du Comité Exécutif à Ouagadougou, au Burkina Faso. Ceci est reflété dans le Preamble et la Résolution 1 du 19 juin 2013 du Comité Exécutif. Puis-je me saisir de cette opportunité pour remercier notre 1ère Vice-Présidente, qui est aussi la Médiateur du Faso, pour nous avoir hébergés avec succès dans la terre natale de notre Association.

Nos efforts coordonnés, quelle que soit la contribution de chacun de nous, commencent à porter des fruits. Le bureau du Président salue, en cette occasion particulière, la performance de tous les acteurs clés. Nous avons encore du chemin à faire, mais aussi longtemps que nous restons rivés sur notre vision et que nous nous encourageons les uns les autres, chaque étape que nous franchissons ne fait que nous rapprocher de notre objectif.

Nous croyons en la vision de l'AOMA et ensemble, il n'y a aucune raison que nous ne réussissions guère.

Paulo TJIPIILICA  
Président de l'AOMA  
Provedor de Justiça, Angola



## Profil: La Commission des plaintes du public de Nigeria



Hon. Justice George I. Uloko  
CHIEF COMMISSIONER, PUBLIC COMPLAINTS  
COMMISSION

Le 14 Mars 2012 a connu un jalon et tournant dans les annales de la Commission des Plaintes du Public (médiateur nigérian). Ce jour-là le Président du Sénat de la République Fédérale du Nigeria et le Président de l'Assemblée Nationale, M David Mark, en session extraordinaire, a inauguré le Commissaire en Chef et 37 autres commissaires de la Commission des Plaintes du Public.

Le mandat des dernières commissaires a terminé en 1999 et, en raison d'une clause dans la loi CAP P37 LFN de la Commission, les nouveaux commissaires ne pouvaient pas être nommés jusqu'à l'année dernière lorsque le Sénat nigérian a pris ces mesures.

La tâche de reconstruction et de repositionnement de la Commission a été ardue, compte tenu de la dégradation des infrastructures, le faible moral du personnel, l'insuffisance du financement et le profil bas publique. Dès qu'ils sont montés à bord, les nouveaux commissaires sont passés à l'action. Des visites de courtoisie ont été versées aux parties prenantes essentielles, parmi lesquels la direction de l'Assemblée Nationale, le chef du Service civil de la Fédération, le juge en chef de la Fédération et le Directeur général du Bureau du budget, entre autres. Ces visites ont porté leurs fruits puisque le budget de la Commission a été augmenté d'un maigre N2.5bil à environ N6bil.

La perception de la Commission par les Nigériens a commencé à changer pour devenir celui d'un ombudsman fonctionnel et efficace. C'est à la suite des campagnes de sensibilisation accrues à la fois dans les médias de masse et les médias traditionnels. La Commission a tenté de faire prendre conscience à travers des visites de plaidoyer aux organisations de médias, des réunions de groupes de consommateur et de réunions publiques locales dans les États de la Fédération.

Le progrès peut également être vu par les succès obtenus en termes de nombre de cas résolus. Alors qu'entre 1999 et 2011, la Commission a reçu un total de 230 828 cas. Parmi ces cas, 140 703 ont été résolus tandis que 90 000 ont été encore à l'étude à la fin de 2011. En 2012 seulement, le nombre d'affaires portées devant la Commission a plus que doublé en raison de la sensibilisation des activités de la Commission et du mécanisme de renforcement de la confiance mise en place par la Commission.

Ces succès ont été possibles grâce aux efforts collectifs des commissaires. Par exemple, depuis sa prise de fonction l'année dernière, le commissaire en chef de la Commission a affecté huit comités des commissaires pour aider à formuler des politiques qui faciliteront les efforts de reconstruction.

Tout d'abord, les départements de la Commission ont augmenté de seulement trois à huit afin de répondre aux réalités actuelles et pour pallier à la négligence des treize dernières années.

Deuxièmement, un audit du personnel est en cours pour déterminer non seulement le nombre d'employés de la Commission, mais aussi de les placer correctement de manière à obtenir le mandat de la Commission.

Il y a trente-sept bureaux états de la Commission – c'est-à-dire, un dans chaque État de la Fédération - et de cinq à six bureaux régionaux ou de zone dans chaque État.

Il est proposé de créer des bureaux dans toutes les 774 zones de gouvernement local dans le pays d'ici 2014. Cela, il est prévu, apportera la Commission plus proche à l'homme qui pourrait ne pas être en mesure d'obtenir réparation devant les tribunaux classiques. Si cela se passe en effet comme prévu, il permettra d'améliorer le profil de la Commission.

Cardinal à la réalisation du mandat de la Commission est le renforcement des capacités. Au cours des trois dernières années, la Commission a commencé la formation de son personnel. Certains ont été envoyés en formation à l'étranger pour qu'ils puissent aussi transmettre les connaissances acquises à d'autres par la méthode Formez-le-Formateur. D'autres ont reçu une formation sur les techniques d'enquête et de comprendre l'ethos de l'ombudsman. Il y avait des formations en relations publiques et applications TIC aussi.

L'effet est que la compréhension interne de la pratique du médiateur international a été amélioré et le personnel et la direction sont maintenant dans la bonne position pour créer une synergie et d'atteindre le résultat souhaité.

La Commission est membre de la «Équipe de travail inter-agences» qui comprend toutes les agences anti-corruption. Il a été convenu que le Secrétariat de la Déclaration Sure de la Corruption, une initiative visant à protéger les dénonciateurs devrait être domicilié dans la Commission, car il a la structure pour mettre en œuvre les objectifs de l'organisme. En outre, intégré dans la Loi de la Commission est la capacité à protéger les dénonciateurs. Voir la section 5 de la Loi. Cela fait la Commission la plus appropriée de tous les autres organismes d'accueillir le secrétariat.

Dans la tâche de reconstruire le bureau du médiateur nigérian, les assurances de soutien et de coopération ont été à venir à partir de ces agences sœurs et d'autres institutions dans la lutte pour rétablir l'ordre et la justice dans le système politique nigérian. L'Assemblée nationale, le Bureau du Procureur Général et Ministre de la Justice, l'Inspecteur Général de la police du Nigeria, les Pratiques de Corruption Indépendants et autres commission infractions connexes (ICPC), la Commission des Crimes économiques et financiers (EFCC) et la Commission National des Droits de l'Homme (NHRC) ont tous promis leur volonté de collaborer et / ou d'aider l'Ombudsman du Nigeria dans l'actualisation de son mandat. Récemment, l'ICPC et la CNDH ont convenu de former une synergie avec le médiateur nigérian visant à établir une académie pour des fins de formation conjointe du personnel, en particulier dans les domaines de la recherche et de renforcement des capacités.

Le soutien et l'encouragement ont été exprimés par les parties prenantes essentielles. Le Président du Sénat et le Président de l'Assemblée Nationale ont chargée Justice George I Uloko (OON), le commissaire en chef, et 37 autres commissaires de la Commission à «extirper de toutes la gamme des institutions publiques et privées du pays toutes les formes d'injustices systématiques et non systématiques et pour fonctionner à repositionner la Commission à fournir une infrastructure moderne et solide capacité à conduire la lutte contre l'injustice administrative. ». En outre, il leur a dit «d'être audacieux, courageux, juste et équitable pour tout le monde sans distinction de croyance, de la tribu et de la langue», car selon lui, «les actions doivent être telles que permettrait de rétablir la confiance du public et apporter de la crédibilité de la gouvernance».

## Homage to Grace Phiri

Mme Grace Phiri, qui était un officier dans la Commission pour l'Investigation de la Zambie est décédée le mardi 18 Juin 2013 à Paris en route vers la Réunion Exco AOMA au Burkina Faso. Elle voyageait avec l'investigateur général de la Zambie, Mme Caroline Sokoni. Mme Phiri, qui avait 41 ans, laisse derrière ses deux filles, âgés de 11 et 15 ans. Ses obsèques eu lieu à 9h00 le vendredi 12 Juillet à l'Eglise réformée de Zambie. Aux funérailles, ses filles lisa psaumes son favori, son frère parla sur ses réalisations dans la vie, court discours ont été prononcés par les membres de la délégation AOMA, Mme Sokoni et M. Mbuzi (CEO au sein du Bureau de l'Ombudsman de la Zambie).

Malgré le court préavis, AOMA était représentée à la funeral par:

1. Premier vice-président, Mme Alima Traore, Mediateur du Faso;
2. Mr Themba Mthethwa, CEO – OPP, Afrique du Sud;
3. Mme Florence Kabore, Office de l'Ombudsman du Faso;
4. Mr Pierre Ndagirwa, Conseiller international du président de l'AOMA, Dr Tjipilica;
5. Mr Manuel da Costa, Chef du Département, Office de l'Ombudsman, Angola;
6. Adv Ishara Bodasing, Directeur intérimaire, AORC.

Le service religieux a été suivie de l'inhumation et dépôt de gerbes. La délégation AOMA a participé à celle-ci. La délégation AOMA plus tard s'est rendu au domicile de la famille de Mme Phiri, exprimant leurs condoléances et faire un don à la mère de Mme Phiri. Un cadeau a été présentée aux filles de celle-ci au nom du Protecteur du citoyen de l'Afrique du Sud. Mme Phiri était à sa troisième année d'études à temps partiel, et un membre actif de son église. Elle a siégé à la Commission zambienne des enquêtes pendant seize ans. On se souviendra d'elle dans la communauté AOMA pour son soutien indéfectible à Mme Sokoni et sa participation aux réunions de l'AOMA.



Ms Grace Phiri

## La réunion du COEX de l'AOMA se déroule au Burkina

Le Comité exécutif de l'AOMA recueillies du 18 au 19 Juin 2013 à l'Hôtel LAICO, Ouagadougou, pour une réunion du Comité exécutif. L'objectif de la réunion était de traiter des questions relatives à la gestion quotidienne des activités de AOMA, les rapports financiers de l'Association, le rôle de l'AOMA dans la crise malienne, la coopération entre AOMA et l'Union africaine (UA), ainsi que la préparation de la réunion de la 4ème Assemblée générale.

En sa qualité de maire de la ville de Ouagadougou, M. Marin Casimir ILBOUDO a prononcé un discours de bienvenue pour commencer la cérémonie officielle d'ouverture. S.E. M. Beyon Luc TIAO, Premier Ministre du Burkina Faso était orateur principal à l'ouverture.

Les membres du Comité exécutif ont tenu des discussions sur les questions suivantes:

- i. Rapport du Président
- ii. Rapport du Secrétaire exécutif
- iii. Projet des états financiers vérifiés
- iv. Les rapports des représentants régionaux
- V. Cadre de l'UA / AOMA coopération
- vi. La situation au Mali, la République centrafricaine et le Malawi et le rôle de l'UA / AOMA dans les efforts de reconstruction et de stabilisation
- vii. Protocole d'entente entre AOMA et IOI
- viii. La Constitution de l'AOMA
- ix. Préparatifs de la 4ème réunion de l'Assemblée Générale AOMA
- x. Adhésion à l'AOMA - nouveaux membres et membres honoraires

Les résolutions adoptées lors de cette réunion donnera une grande impulsion à la route de l'AOMA à l'amélioration de la bonne gouvernance sur le continent, l'établissement de relations avec d'autres organisations partageant les mêmes idées et la promotion de l'institution d'Ombudsman.



## Résolutions de la 5ème Réunion du Comité Exécutif de l'AOMA 18 – 19 juin 2013, Ouagadougou, Burkina Faso

Les Membres du Comité Exécutif de l'Association des Ombudsman et Médiateurs Africains (AOMA) réunis du 18 au 19 juin 2013 à l'hôtel LAICO, Ouagadougou, pour une réunion du Comité Exécutif ;

Ayant reçu le rapport de la dernière réunion du Comité Exécutif tenue à Luanda en Angola, du 18 au 20 mars 2013 ;

Considérant le rapport du Président de l'AOMA sur ses récentes activités et le besoin d'une coopération plus efficace avec les organisations internationales partageant nos valeurs ;

Considérant le rapport de la Secrétaire Exécutive de l'AOMA et les discussions y relatives par les Membres ainsi que son insistance sur le besoin d'améliorer les normes de gouvernance et de réduire la pauvreté ;

Considérant le désir des Membres d'améliorer la coordination et la gestion des réunions et activités de l'AOMA ;

Tenant compte du contenu des rapports des régions Afrique de l'Ouest, Afrique Australe et Océan Indien ;

Ayant revu l'état d'avancement en ce qui concerne la coopération entre l'AOMA et la Commission de l'Union Africaine ;

Tenant compte de la situation dans certains pays membres en l'occurrence la République Centrafricaine et la République du Mali ainsi que le rôle que l'AOMA peut jouer par rapport à la crise que connaissent ces pays ;

Ayant pris connaissance du contenu du Protocole d'Accord signé récemment entre l'AOMA et l'Institut International de l'Ombudsman (IIO) ;

Ayant noté l'invitation par le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs à collaborer pour la surveillance et le renforcement des structures de bonne gouvernance en Afrique à l'appui de la renaissance africaine ;

Ayant appris avec grande tristesse le décès subit survenu dans l'avion à destination de Paris, de Mme Grace PHIRI, Assistante de l'Ombudsman de la Zambie, Mme Caroline Sokoni, alors qu'elles voyageaient de Lusaka pour Ouagadougou afin de participer à la présente réunion ;

Rassurés du soutien ferme exprimé par Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso et par son engagement à amener ses pairs à soutenir les efforts de l'AOMA, en vue de la création et du renforcement de l'Institution de l'Ombudsman en Afrique ;

Ont pris les décisions suivantes par résolutions :

1. Un document de plaidoyer sera rédigé et remis au Président du Faso pour faciliter la mise en œuvre de son engagement auprès de ses pairs.

2. Sur les rapports présentés

a. Le procès-verbal de la dernière réunion du Comité Exécutif, tenue à Luanda du 18 au 20 mars 2013 a été adopté sous réserve des amendements ci-joints en Annexe « A ».

b. Les rapports du Président, de la Secrétaire Exécutive et des Coordinateurs Régionaux pour l'Afrique de l'Ouest, pour l'Afrique Australe et pour l'Océan Indien ont été adoptés. En plus, afin d'encourager les autres régions à soumettre leurs rapports de façon régulière, le Centre de Recherche des Ombudsman Africains (CROA) a été invité à développer un format type pour l'harmonisation des rapports régionaux qui devra être distribué à toutes les régions.

3. Sur la coopération avec d'autres organisations internationales

a. Le Protocole d'Accord entre l'AOMA et l'IIO a été adopté, sous réserve de la correction des erreurs de langage et du logo/acronyme dans le document signé.

b. Le Comité Exécutif autorise la délégation de ses pouvoirs à certains de ses membres pour approcher les organisations comme le Secrétariat du Commonwealth (Ombudsman de la Namibie), l'Organisation Internationale de la Francophonie - OIF (Médiateur de la République de Côte d'Ivoire), la Communauté des Pays de la Langue Portugaise – CPLP (Provedor de Justiça de la République Angolaise), les Nations Unies et l'Union Européenne (Protecteur du Citoyen de l'Afrique du Sud et le Provedor de Justiça de la République Angolaise) afin d'explorer les possibilités de coopération dans la poursuite des objectifs de l'AOMA.

c. Des mesures appropriées seront prises pour coopérer avec le Comité International de Coordination des Institutions de protection et de promotion des Droits de l'Homme (ICC) à Genève ainsi que le Réseau Africain des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (NANRHI) afin de les impliquer dans les activités futures de l'AOMA.

EXCO BURKINAFASO, JUNE 2013



#### 4. Sur la gestion, la communication, la formation et la coordination

a. Les Fonctions administratives et de trésorerie seront séparées. Afin de réaliser ceci, un secrétariat administratif et le poste de trésorier seront créés et feront partie de la revue des statuts.

b. Les documents des réunions doivent être traduits et distribués en avance pour que les discussions se concentrent sur les sujets pertinents.

c. L'acronyme « AOA » sera retiré de toutes les communications officielles, entêtes et logos. Une note explicative des symboles et des couleurs du logo est jointe à ce texte en Annexe « B ».

d. Le Comité Exécutif s'inquiète du délai prolongé de la vacance de poste du Directeur du CROA et recommande au Conseil d'Administration du CROA de fixer la fin d'octobre comme délai limite au bout duquel le poste sera pourvu.

e. La décision du Comité Exécutif de séparer les fonctions du secrétariat et celles du CROA doit être exécutée immédiatement et cette séparation sera prise en compte dans la rédaction des nouveaux statuts.

f. La formation se fera dans les régions de l'Association pour favoriser les contacts et échanges d'information.

g. La Secrétaire Exécutive contactera M. André Marin, Ombudsman de l'Ontario, pour lui demander de reconsidérer sa décision de ne pas venir en Afrique de l'Ouest pour des raisons de sécurité afin de réaliser formation « Aiguiser Vos Dents ».

#### 5. Sur la 4ème Réunion de l'Assemblée Générale

a. La 4ème Réunion de l'Assemblée Générale sera tenue à Addis Abeba, au siège de l'Union Africaine et ce conformément aux suggestions de la délégation de l'Union Africaine lors de la dernière réunion du Comité Exécutif tenue à Luanda du 18 au 20 mars 2013.

b. Le Président de l'AOMA informera la Présidente de la Commission de l'Union Africaine sur les décisions du Comité Exécutif concernant la 4ème Réunion de l'Assemblée Générale par écrit et en adressant copie à tous les Membres du Comité Exécutif.

c. Une délégation de haut niveau, composée du Président, de la 1ère Vice-présidente et de la Secrétaire Exécutive, se rendra le plus tôt possible et selon la disponibilité de la Présidente de la Commission de l'Union Africaine, à Addis Abeba pour discuter des modalités de préparation.

d. La 4<sup>ème</sup> Réunion de l'Assemblée Générale se tiendra entre les mois de février et avril 2014, selon l'agenda de la Commission de l'UA.

e. Une lettre en réponse à sa correspondance datant du 2 mai 2013 sera envoyée à l'Ombudsman du Kenya afin de clarifier la décision prise par le Comité Exécutif récemment à Luanda.

#### 6. Sur la coopération entre l'AOMA et l'Union Africaine

a. Le Cadre du Plan d'Action pour la Mise en Œuvre du Protocole d'Entente signé entre l'UA et l'AOMA doit inclure pour chaque indicateur un délai clair, les entités responsables de sa mise en œuvre et les estimations de coût.

b. Une équipe de travail menée par M. Ndagirwa (Bureau de l'Ombudsman angolais) et par M. Okoko-Esseau (Département des affaires politiques à la Commission de l'Union Africaine), et assistée par M. Mthethwa (bureau du Protecteur du Citoyen en Afrique du Sud) ainsi que par Me Bodasing (CROA) devra finaliser le Cadre du Plan d'Action pour la Mise en Œuvre du Protocole d'Entente signé entre l'UA et l'AOMA. Un Plan d'Action sera élaboré avec une note explicative du concept des Valeurs Partagées.

c. Une collaboration entre l'AOMA et le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs sera développée afin d'assurer le suivi des accords de l'Union Africaine sur la gouvernance et les Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015.

d. Le Comité Exécutif autorise la Secrétaire Exécutive de poursuivre ses discussions avec le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs

#### 7. Sur la situation au Mali, en République Centre Africaine et au Malawi

a. Une lettre sera envoyée à la Commissaire de l'Union Africaine aux Affaires Politiques, S.E. Dr Aisha Abdullahi, pour déterminer les efforts déjà en cours afin d'assister la République Centre Africaine et la République du Mali ainsi que le rôle que l'AOMA peut jouer.

b. L'AOMA explorera, avec l'appui CROA, la possibilité d'organiser un sommet avec : le Département des affaires politiques de la Commission de l'UA, le Département de la Paix et Sécurité de la Commission de l'UA, et le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs autour de la situation des institutions des Ombudsman au Mali, en République Centre Africaine et dans les autres pays en conflit ou en transition.

c. Une lettre d'encouragement sera envoyée par le Président de l'AOMA à Mgr Paulin Pomodimo, qui était Médiateur de la République Centrafricaine jusqu'au récent changement de régime, ainsi qu'au bureau de la Médiature de la République du Mali les invitant à faire le point de la situation.

d. Une lettre doit être envoyée aux autorités maliennes et centre-africaines les encourageant à maintenir l'institution de l'Ombudsman dans leurs régimes post transition.

e. L'AOMA travaillera avec l'Union Africaine sur toutes interventions éventuelles telles que les missions d'observation des élections.

f. Le Comité Exécutif déplore la situation d'harcèlement et d'intimidation imposée à l'Ombudsman du Malawi, Hon. Juge Tujilane Chizumila (Mme) et exhorte les autorités malawites à prendre toutes mesures nécessaires pour sa protection et son indépendance dans l'exercice de ses fonctions.

g. Une délégation composée du Président de l'AOMA, de la Secrétaire Exécutive et l'Ombudsman de la Namibie se rendra à Lilongwe, au Malawi et rendre compte au Comité Exécutif sur la situation qui y prévaut actuellement.

#### 8. Sur l'adhésion à l'AOMA

a. La demande d'adhésion par le Médiateur de la République du Niger a été acceptée par le Comité Exécutif.

b. La demande de l'Ombudsman Sud-Africain des Services Bancaires de siéger au sein du Comité Exécutif en tant que Membre ex officio a été acceptée et une lettre lui sera envoyée à cet effet par la Secrétaire Exécutive.

c. Un suivi doit être fait par l'AOMA sur les discussions entre le Coordinateur Régional pour l'Océan Indien et les autorités comoriennes sur la création d'une institution de Médiateur aux Comores.

#### 9. Sur les finances

a. Les audits des comptes de doivent se faire pour des années financières se terminant au 31<sup>ème</sup> jour de mars de chaque année.

b. Les bilans financiers doivent être résumés et présentés en dollars américains.

c. Les finances de l'AOMA doivent être auditées depuis sa création.

d. La Secrétaire Exécutive doit présenter un rapport sur les membres qui sont à jour de leurs cotisations afin de confirmer leur droit de vote à l'Assemblée Générale.

e. La Secrétaire Exécutive demandera à ceux qui ne sont pas en règle de régulariser leur situation avant la tenue de la prochaine réunion de l'Assemblée Générale.

## 10. Sur le statut légal de l'AOMA

a. La revue des statuts, tenant compte des contributions francophones et anglophones et confirmant le changement d'appellation d'AOA à AOMA sera finalisée avant septembre 2013.

b. Les nouveaux statuts devront également contenir une disposition sur la ratification par les Etats Membres.

c. Tous les Membres doivent fournir des efforts pour la reconnaissance de l'AOMA en tant qu'organisation internationale par leurs gouvernements respectifs.

b. Une délégation conduite par Mme Alima Déborah Traoré, 1ère Vice-présidente de l'AOMA, se rendra aux obsèques l'Association.

13. La prochaine réunion du Comité Exécutif se déroulera au mois de décembre 2013 à Cape Town, en Afrique du Sud, à des dates qui seront confirmées par la Secrétaire Exécutive d'ici fin juillet 2013. Cette réunion sera la 11ème réunion du Comité Exécutif depuis la création de l'AOMA.

## 11. Sur les titres honoraires à être décernés aux anciens membres and partenaires de l'AOMA

a. Tous les Membres de l'AOMA sont encouragés à faire des propositions à la Secrétaire Exécutive pour la nomination des anciens membres et partenaires qui méritent une reconnaissance spéciale.

b. La liste des propositions sera compilée par le Secrétariat, soumise au Comité Exécutif avant qu'une liste finale ne soit présentée à l'Assemblée Générale pour son approbation.

c. Les critères de nomination seront élaborés et diffusés au sein des bureaux membres.

## 12. Sur le décès de Mme Grace PHIRI, Assistante de l'Ombudsman de la Zambie

a. Les Membres du Comité Exécutif expriment leurs condoléances les plus profondes à l'Ombudsman de la Zambie, Mme Caroline Sokoni, à son personnel et à la famille endeuillée. Des lettres de condoléances seront envoyées à Mme Sokoni et à la famille de la défunte à cet effet.

## REPORT SUR L'AORC

### Désignation au poste du Directeur

Le poste de Directeur du CROA a été annoncé. Il est prévu que le nouveau directeur du Centre sera nommé avant la fin de l'année. D'autres questions sur ce sujet peuvent être adressées au Bureau du Protecteur du Citoyen de l'Afrique du Sud.

### Recherche

Le CROA a commencé avec une analyse comparative des systèmes juridiques entre les membres de l'AOMA. Cette analyse comparative cherchera à révéler quels sont les défis et les points forts des différents bureaux de l'ombudsman en Afrique, quels sont les secteurs des différences et des similitudes entre eux, et ce qui peut être fait pour introduire un degré d'harmonie avec le but de développer des standards normatifs pour les membres de l'AOMA. L'objectif principal de cette analyse est d'informer la future stratégie de l'AOMA ainsi qu'informer les processus de planification.

Un questionnaire a été distribué à tous les membres de l'AOMA et sera suivie par des entretiens approfondis avec un échantillon de membres.

Faisant partie d'un autre projet, le Secrétariat a également lancé un appel aux membres pour les contributions des rapports de cas, de sorte que nous pouvons créer une base de données de jurisprudence. Ce sera une source de référence utile à nos membres.

En outre, une base de données des CV de l'Ombudsman qui sont membres de l'AOMA a été créée et se trouve sur le site. Cela donne une idée de l'expertise au sein de l'Association.

Le CROA a également lancé un appel à candidatures de personnes aptes à siéger à sa Commission Consultative. La Commission Consultative sera le groupe de réflexion intellectuel de l'AORC : elle sera un groupe auprès de laquelle l'AORC peut tester des propositions et des projets ; une source d'idées et d'expertise. Elle contribuera au bien-être commercial de l'AORC. Les membres représenteraient une série diverse de compétences et d'expériences dans les métiers de recherche, formation, droit, finance et ressources humaines. Ils comprendraient le concept d'ombudsman et ils offriraient au travail de l'AORC un point de vue original. Les fonctions de la Commission Consultative seront, parmi d'autres :

- Donner une direction stratégique générale concernant le comportement et le développement supplémentaire de la coopération de l'AORC et de l'UKZN à propos de leur Protocole D'Accord ;
- Identifier et considérer les propositions et les projets pour la formation, la recherche et le plaidoyer à venir ; et
- Etre groupe de référence quand les projets sont lancés.

### Training

Le CROA se lance dans une initiative conjointe avec l'Investigateur Général de la Zambie et l'Institut International de l'Ombudsman (IOI) pour offrir une formation "Aiguiser vos Dents" aux membres de l'AOMA. La formation sera offerte en français du 11 au 13 Novembre 2013, et en anglais du 14 au 16 Novembre 2013, à Lusaka.

Le CROA offre également un cours de formation de 5 jours pour les Investigateurs francophones dans les bureaux de l'Ombudsman. La formation se déroulera du 16 au 19 Novembre 2013, à Lusaka.

Pour ceux qui n'ont pas encore enregistré, vous êtes invité à ne pas manquer ces occasions en or pour parfaire vos compétences de rédaction de rapports d'investigation.

S'il vous plaît surveiller cet espace pour un cours de Formation des Formateurs, et une formation des investigateurs pour les membres lusophones (Portugais) prévue pour début 2014.

## AVIS GENERAL

## General Assembly

Lors de la dernière réunion de l'AOMA Exco qui s'est tenue à Ouagadougou, il a été décidé que la 4e Assemblée générale de l'AOMA se tiendra à Addis-Abeba, au quartier général de l'Union africaine, comme l'avait suggéré la délégation de l'UA lors de la précédente réunion du Comité exécutif tenue à Luanda du 18 - 20 Mars 2013. Le Président de l'AOMA informera le président de la Commission de l'Union africaine sur cette décision. Une délégation de haut niveau, composé du président, le 1er vice-président et le Secrétaire exécutif se rendra à Addis-Abeba afin de commencer la discussion des modalités de préparation. La prochaine assemblée générale aura lieu entre Février et Avril 2014 en fonction de l'ordre du jour et les activités de l'Union africaine.

## AOMA EXCO

Il a également été décidé lors de la dernière Exco de Ouagadougou, que la prochaine AOMA Exco aura lieu au début de cette Décembre 2013, au Cap Town, Afrique du Sud. Pour de plus amples informations à ce sujet, le Secrétariat de l'AOMA peut être contacté au bureau du Protecteur du citoyen, Afrique du Sud.

## PHRASES DE VOYAGE UTILES

ENGLAIS	PORTUGAIS	FRANCAIS
Arrivals	Les arrivées	Chegadas
Departures	Les départs	Partidas
Check-in	L'enregistrement	Registo
Customs	La douane	Alfandega
Ground floor	Rez-de-chaussée	Rés do Chão
I am on a business trip	Je suis en voyage d'affaires	Eu estou em uma viagem de negócios
Here is my business card	Voici ma carte de visite	Aqui está o meu cartão de visita
I am staying for one week	Je reste une semaine	Eu vou ficar por uma semana
These are my suitcases	Voici mes valises	Estas são as minhas malas
I have nothing to declare	Je n'ai rien à déclarer	Não tenho nada a declarar
I need a porter	J'ai besoin d'un porteur	Eu preciso de um porteiro
Where is the hotel?	Où est l'hôtel?	Onde fica o hotel?
Do you take foreign credit cards?	Est-ce que vous acceptez les cartes étrangères?	Você aceita cartões de crédito estrangeiros?
What time should I arrive?	A quelle heure faut-il arriver?	Que horas devo chegar?
Can I take this bag as hand luggage?	Est-ce que je peux prendre ce sac en cabine avec moi ?	Posso levar este saco como bagagem de mão?

## CONTACT THE AORC SECRETARIAT

***Adv. Ishara Bodasing (Acting Director)  
African Ombudsman Research Centre,  
E526 Dennis Shepstone Building, Howard College Campus,  
University of KwaZulu-Natal, Durban-South Africa, 4001  
Landline: +27 31 260 3768; Cell: +27 83 411 2875; Fax: + 27 31 260 3824  
Email: [ishara.aorc@gmail.com](mailto:ishara.aorc@gmail.com) or [Bodasing@ukzn.ac.za](mailto:Bodasing@ukzn.ac.za)  
Skype: [Ishara.bodasing](https://www.skype.com/name/Ishara.bodasing)  
Website: [www.aoma.ukzn.ac.za](http://www.aoma.ukzn.ac.za)***



منظمة الموفقين والوسطاء والرقابيين الأفارقة

African Ombudsman and Mediators Association

Association des Ombudsman et Mediateurs Africains

Associação dos Ombudsman e Mediadores Africanos

# African Ombudsman *today*

PUBLISHED BY ADV THULISILE MADONSELA  
EXECUTIVE SECRETARY  
AFRICAN OMBUDSMAN AND MEDIATORS ASSOCIATION  
Private Bag X677 | Pretoria | 0001  
Telephone: +27 12 366 700 | Fax +27 12 362 8918  
[www.africanombudsman.org](http://www.africanombudsman.org)  
[www.aorc.ukzn.ac.za](http://www.aorc.ukzn.ac.za)

175 Lunnon Street | Hillcrest Office Park | Hillcrest | Pretoria  
Republic of South Africa